

# RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



## ET DU CLUB DU MERCREDI



## DES JACQUEMARTS DE VAL-DE-SCIE

10, Rue Jules Ferry

AUFFAY

76720 Val-de-Scie

Téléphone : 02 35 32 16 49

Mail : [centreloisirs.auffay@orange.fr](mailto:centreloisirs.auffay@orange.fr)

2025/2026

## L'inscription

La primo-inscription s'effectuera auprès du service périscolaire

Les inscriptions journalières, hebdomadaires ou mensuelles des enfants seront gérées en ligne par l'intermédiaire de <https://www.monespacefamille.fr/> et de l'espace dédié à chaque famille.

Un code d'accès personnel sera fourni à chaque famille.

Le paiement pourra se faire en ligne à partir de l'application.

**Tous les documents demandés sont obligatoires** pour que les enfants soient admis à L'Accueil périscolaire des Jacquemarts et au club du mercredi de Val-de-Scie et **déposables en ligne sur l'espace famille ou auprès du service**.

**Toute modification doit être signalée** en ligne : changement de numéro de téléphone, de situation, C.A.F. etc...

Ainsi, pour inscrire votre enfant, merci de bien vouloir enregistrer sur votre espace famille ou auprès du service et fournir :

- ❖ Une fiche de renseignements
- ❖ Une photocopie des vaccins du carnet de santé
- ❖ Son **assurance extra-scolaire ou responsabilité civile**
- ❖ Un justificatif du quotient familial **C.A.F ou MSA ou avis d'imposition**
- ❖ **Tous autres documents ou justificatifs demandés**

De fournir le jour de la rentrée :

- ❖ Une paire de chaussons qui restera à l'accueil périscolaire (pas de mules).
- ❖ Un **poncho** ou vêtement de pluie (marqué au nom de l'enfant et qui restera dans le cartable) et des chaussures adaptées en cas de pluie pour les enfants de moins de 6 ans.

## Les horaires d'ouverture

- ❖ **En périscolaire, (pour les enfants scolarisés à Auffay).**

L'accueil périscolaire des Jacquemarts accepte les enfants scolarisés à l'école maternelle ou élémentaire d'Auffay, habitants exclusivement Auffay et en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis  
de 7h à 8h45 et de 16h25 ou 16h35 à 19h.

- ❖ **Club du Mercredi**

(Réservé aux enfants de Val-de-Scie et en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent)

Le Club du mercredi accueille **exclusivement** les enfants scolarisés à l'école maternelle ou élémentaire de Val-de-Scie

De 8h à 18h. avec un accueil échelonné de 8h. à 9h. et un départ échelonné de 17h. à 18h.

**Le repas est à fournir.** L'inscription au Club du Mercredi s'effectue par période et est organisée par thème. Ainsi, nous proposons des sorties et des activités autour de celui-ci.

Des départs en début d'après-midi, uniquement pour favoriser les activités culturelles et sportives, seront possibles, en accord avec la direction, **sans modification de tarif et s'il n'y a pas de sortie organisée à la journée.**

Pour le bon fonctionnement nous vous demandons de bien vouloir respecter  
les horaires d'arrivée et de départ des enfants, sinon des pénalités seront engagées.

## Les tarifs

### ❖ En périscolaire

0,85 € par demi-heure pour le 1er enfant

0,60 € par demi-heure pour le 2ème enfant et les suivants

Etant donné le nombre important de demandes et en attendant de trouver une solution satisfaisante pour tous, le Service Périscolaire des Jacquemarts Val-de-Scie sera réservé, en priorité, aux enfants **dont les deux parents travaillent**.

D'autre part, les places étant limitées et très demandées, en cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons de prévenir, la veille avant 16h.

En cas de non disponibilité votre enfant sera inscrit sur liste d'attente. (enfant en orange dans l'application)

Toute absence, non prévenue, sera facturée au tarif en vigueur pour une ½ heure de garde.

**Nous vous rappelons que l'accueil périscolaire ferme ses portes à 19h PRÉCISES.**

**Tout dépassement sera facturé 5 €.**

Le règlement des frais de garde s'effectue, dès réception de la facture soit **en ligne** par l'application, soit par chèque ou en espèce auprès du service.

**De plus, en cas de non régularisation, nous ne serons plus en mesure d'accueillir votre ou vos enfant(s).**

### ❖ Club du mercredi

L'inscription se fait pour chaque période. Merci de nous remettre le bon d'inscription rempli.

#### Mode de calcul

Les tarifs pour les activités et sorties des mercredis sont calculés selon les ressources de chaque famille (cf : tableau annexe 1). Il est donc impératif, si vous voulez profiter de ces tarifs, et si vous êtes allocataire de la C.A.F. de nous fournir l'attestation du quotient familial qui nous permet de vous classer dans la tranche vous concernant. Nous pourrons ainsi définir le tarif pour votre enfant.

Pour les autres régimes merci de nous fournir votre avis d'imposition. (Sans ces documents le tarif maximum sera appliqué)

Le règlement des mercredis se fera à la fin de chaque mois.

**Pour des raisons d'organisation les annulations devront se faire sept jours avant la date prévue.**

Ex : si le mercredi 14 votre enfant sera absent merci de prévenir au plus tard le mercredi 7.

**Dans le cas contraire, le jour de présence prévu sera facturé sauf en cas de certificat médical.**

Si 7 jours avant la sortie prévue, le nombre d'enfants inscrits est insuffisant, celle-ci sera annulée.

Les enfants pourront quand même être accueillis au Club du mercredi au même tarif (sans supplément).

**Nous vous rappelons que le club du mercredi ferme ses portes à 18h PRÉCISES.**

**Tout dépassement sera facturé 5 €.**

❖ Pendant les vacances scolaires,

S'adresser à :

COMMUNAUTE DE COMMUNES

TERROIR DE CAUX

11 ROUTE DE DIEPPE BP 29

76730 BACQUEVILLE EN CAUX

Tel : 02 35 85 46 69

[alshauffay@terroirdecaux.net](mailto:alshauffay@terroirdecaux.net) ou sur le site internet : [www.terroirdecaux.fr](http://www.terroirdecaux.fr)

## Les locaux

L'Accueil périscolaire des Jacquemarts Val-de-Scie est situé au n°10 de la Rue Jules Ferry.

Ces locaux sont composés de trois salles, deux à l'étage et une au rez-de-chaussée, d'un bloc sanitaire et d'une kitchenette.

En période scolaire, les enfants âgés de 3 à 6 ans, (les maternelles) sont accueillis au rez-de-chaussée et les 6- 12 ans à l'étage dans deux salles, ainsi les enfants qui ont des devoirs sont isolés dans une salle, au calme. L'Accueil périscolaire des Jacquemarts Val-de-Scie permet aux enfants d'effectuer leurs devoirs, de se divertir avec des jeux de société, de participer à des activités, à des jeux d'expression, de jouer dans les coins permanents, de lire...

Les mercredis, les enfants sont accueillis et ont à leur disposition trois salles dont une salle de repos pour les enfants âgés de moins de 4 ans, une salle d'activité pour les plus de 6 ans et une salle d'activité pour les moins de 6 ans.

Les locaux de la garderie de Sévis pourront, occasionnellement, être utilisés. Les parents devront déposer et reprendre leurs enfants à Sévis

Cette période est organisée par thème, ainsi, nous proposons des sorties et des activités autour de celui-ci.

## Les repas

❖ En périscolaire, le goûter est servi aux enfants, sans supplément.

Pour des raisons d'équité et de respect de la vie en collectivité, il est interdit d'apporter de la nourriture.

❖ Club du Mercredi, le repas est à fournir par les parents et doit-être impérativement conservé dans un sac isotherme et un plat en verre avec couvercle allant au micro-onde, avec un pain de glace et y indiquer le nom et prénom de l'enfant. Pour le maintien de la chaîne du froid.

Le goûter est servi aux enfants, sans supplément.

**Le repas doit se composer de manière équilibrée :**

- Un ou deux sandwich(s) ou une salade composée ou un plat chaud (possibilité de réchauffer au micro-ondes).
- Un laitage.
- Un fruit.
- Une boisson non gazeuse.

Il est déconseillé d'amener des bonbons ainsi que des consoles de jeux, des MP3... lors des sorties. Si toutefois votre enfant souhaite en apporter,

**nous nous dégageons de toutes responsabilités en cas de vol ou de casse.**

## ACCUEIL DES ENFANTS

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux parents d'amener leurs enfants jusqu'à la grille d'entrée de l'accueil périscolaire et de sonner pour se signaler

A la sortie des écoles, si vous voulez récupérer votre ou vos enfant(s), inscrits à l'accueil périscolaire, merci de vous présenter auprès des animateurs ou de fournir une autorisation de sortie, sinon nous ne le laisserons pas partir seul.

**Nous ne récupérons pas votre ou vos enfants après les activités ludisports, soutien ou autre.**

## La Santé

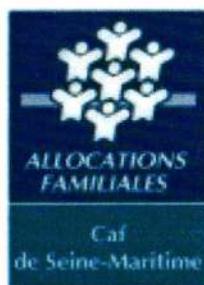
Nous disposons du minimum nécessaire pour subvenir aux premiers secours, composée de sterlane, hémoclar, compresses, pansements, pince à épiler ...

Cependant, si un enfant est sous traitement médical, les parents devront fournir la photocopie de l'ordonnance et les médicaments correspondants à ce traitement dans leurs boîtes d'origines.

**ATTENTION !** Les enfants fiévreux ou malades, ne sont pas admis à L'Accueil périscolaire et club du mercredi, ni repris après la classe en période scolaire.

## Le règlement

**Si votre enfant est non respectueux des règles de vie et du personnel encadrant, vous en serez informés dans un premier temps et, si nécessaire, des sanctions seront envisagées.**



# ANNEXE 1

# TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET CLUB DU MERCREDI DES JACQUEMARTS

## ❖ CLUB DU MERCREDI :

Le club du mercredi des jacquemarts fonctionne les mercredis de 8h à 18h, avec un accueil échelonné de 8h à 9h et un départ échelonné de 17h à 18h. Le club du mercredi ferme à 18h précises. **Tout dépassement sera facturé 5 €.**

TARIF QUOTIENT	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF/JOUR 1 ENFANT	TARIF/JOUR 2 ENFANTS	TARIF/JOUR 3 ENFANTS	TARIF/JOUR 4 ENFANTS
1ERE TRANCHE	0 € - 600 €	7,30 €	13,60 €	19,80 €	25,60 €
2 EME TRANCHE	600 € - 1 000 €	7,80 €	14,60 €	21,30 €	27,60 €
3 EME TRANCHE	+ 1 000 €	8,30 €	15,60 €	22,80 €	29,60 €

Supplément /jour/enfant hors commune : 1,10 €

Supplément/jour/enfant sortie exceptionnelle : 3,95 €

Réduction personnel communal/jour/enfant : 1,10 €

## MODE DE CALCUL :

Les tarifs sont appliqués à la tranche intermédiaire, l'écart entre chaque tranche sera de 0,50 € par jour et par enfant.

Une dégressivité est appliquée pour les fratries : de 0,50 € par jour pour le 2<sup>ème</sup> enfant, de 0,70 € pour le 3<sup>ème</sup> et de 0,90 € pour le 4<sup>ème</sup> enfant.

Par ailleurs, pour les familles du Régime Général situées hors de la zone CAF de DIEPPE et pour les familles non ressortissantes du Régime Général, le quotient familial sera calculé manuellement à partir des données des familles. Si toutes les données ne sont pas transmises, le tarif de la 3<sup>ème</sup> tranche sera automatiquement appliqué.

## ❖ ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

Périscolaire (matin, avant l'école, et le soir, après l'école) :

Ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h à 8h45 et de 16h25 ou 16h35 à 19h.

**Tarifs :** 0,85 € par demi-heure pour le 1<sup>er</sup> enfant

0,60 € par demi-heure pour le 2<sup>ème</sup> enfant et les suivants

**Toute ½ heure commencée est due**

**Nous vous rappelons que l'accueil périscolaire ferme ses portes à 19h. précis.**

**Tout dépassement sera facturé 5 €.**

# ANNEXE 2

# **REGLES DE VIE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES JACQUEMARTS ET DU CLUB DU MERCREDI DE VAL-DE-SCIE**

## **En règle générale,**

- J'écoute et j'obéis aux animateurs.
- Je demande pour prendre un jeu de société et je le range quand j'ai terminé de jouer.
- Je demande pour aller aux toilettes, que je respecte (tirer sa chasse d'eau, éteindre les lumières).
- Je respecte les autres.
- Je me lave les mains avant de manger et après être allé aux toilettes.
- Je respecte le matériel qui ne m'appartient pas ainsi que mes affaires personnelles.
- Je ne lance pas le ballon sur les toits afin de ne pas abîmer les tuiles (cour extérieure).
- Je prête les jouets à mes copains et copines.
- Je ne dis pas de gros mots.
- Je ne tape pas, je ne me bagarre pas avec mes camarades.
- Je ne réponds pas aux animateurs.
- Je ne crache pas.
- Je ne crie pas.
- De garder les jeux vidéo et les billes dans le cartable ou à la maison.

## **A la sortie de l'école,**

- Je me range, je ne cours pas et j'écoute les animateurs.

## **Lorsque j'arrive,**

- J'accroche mon manteau au porte manteau et je range mon cartable et mes chaussures.

## **Pendant les repas, (le petit déjeuner, le goûter et les pique-niques occasionnels).**

- Je ne gaspille pas la nourriture.
- Je n'apporte pas de nourriture à l'accueil périscolaire.
- Je ne joue pas avec la nourriture.

## **Dans les escaliers,**

- Je ne cours pas dans les escaliers et je ne monte pas sur les rambardes.
- Je ne bouscule pas les autres.
- Je ne jette pas mon cartable ni mon manteau.
- Je ne joue pas avec les interrupteurs.

## **A la piscine,**

- Je range mes affaires dans mon sac à dos.
- Je mets un bonnet de bain.
- J'écoute les instructions du maître-nageur, et celles des animateurs avant de rentrer dans l'eau.
- Je ne cours pas autour du bassin.
- Je ne pousse pas mes copains et je n'éclabousserai pas.

## **Dans le car,**

- J'attends que les animateurs m'autorisent à monter ou à descendre.
- Je respecte le chauffeur.
- Je mets ma ceinture.
- Je ne crie pas.